Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 029-212901136-20260113-DEL2025077-DE

République Française
Département Finistère
Commune de Lanmeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 08/01/2026
Et
Publication ou notification du :
08/01/2026

L'an 2025, le 18 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/12/2025.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaelle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : BODEUR Hervé, COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, MORIAMEZ Christian

Absent(s) ayant donné procuration : M. MARTIN Alexis à Mme LUCAS Anne-Catherine
Absent(s) : Mme LEMETTRE Julie, MM : LE LOUS Nicolas, LE NORMAND Marcel

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2025-077 – Subvention pour L'APLE pour la création d'une classe orchestre pour la période 2026-2028

Le Maire expose aux membres de l'assemblée les motifs d'une demande de subvention pour l'Association des Parents d'élève de l'école publique (ALPE) qui dans le cadre d'un projet pédagogique pour l'année 2026-2027, l'équipe enseignante de l'école des quatre vents pour les élèves 16 élèves de la classe de CE2 qui poursuivront en CM1 et en CM2.
Ce projet va favoriser l'autonomie des élèves, la vie collective, la découverte dans le cadre d'un projet pédagogique culturel , en collaboration avec le PATIO de Morlaix..
Le coût total du projet s'élève à 24 370 € sur une période de 3 ans , comprenant l'achat de matériel , les prestations de service avec des intervenants extérieurs et les frais de déplacement. L'ALPE sollicite une aide exceptionnelle de commune à hauteur de 4 500,00 € sur 3 ans , soit 1 500 € pour l'année 2025
Aussi, il propose que la Commune d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'ALPE pour l'année 2025.
Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents, décide, d'attribuer une subvention exceptionnelle de ;

- *1 500 € à L'ALPE* pour l'année 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 07/01/2026

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 08/01/2026

Madame LE MAIRE
Anne Catherine LUCAS

MAIRIE DE LANMEUR Finistère